



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Les Citoyennes et Citoyens de la Municipalité d'Icogne sont convoqués en Assemblée primaire, le

LUNDI 07 DECEMBRE 2009, A 20H00

A la salle bourgeoisiale, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du P.V. de la dernière Assemblée**
- 2. Nomination des scrutateurs**
- 3. Rapport du Président**
- 4. Présentation de la planification financière 2011/2014**
- 5. Lecture du Budget 2010 de la Municipalité**
- 6. Approbation du Budget 2010 (décision)**
- 7. Règlement relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique(décision)**
- 8. Divers**

Le détail du budget 2010 et ses annexes, ainsi que le règlement relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique, approuvés par le Conseil en séance du 03 novembre 2009, peuvent être obtenus au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les budgets 2010 de la Municipalité et de l'ACCM, ainsi que le règlement relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique sont publiés dans leur intégralité sur le site www.icogne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des budgets de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration communale
Le Président Le Secrétaire

E. Kamerzin M. Martenet